

Municipalité de

Numéro du certificat :

SAINT-PATRICE DE BEAURIVAGE

FORMULAIRE

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR EFFECTUER UN DÉBOISEMENT EN FORÊT PRIVÉE

PARTIE 1 : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR ET DE L'ENTREPRENEUR FORESTIER

PROPRIÉTAIRE FONCIER OU REPRÉSENTANT(E) AUTORISÉ(E) (s'il y a lieu)

Nom : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (autre) : _____

ENTREPRENEUR FORESTIER

Nom : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (autre) : _____

PARTIE 2 : LOCALISATION ET CARACTÉRISTIQUES DE LA PROPRIÉTÉ SUR LAQUELLE LA COUPE FORESTIÈRE DOIT ÊTRE RÉALISÉE

Municipalité	Nom du cadastre officiel	Rang (nom et numéro)	N° de lot ou partie de lot	Unité d'évaluation (N° de matricule)

AUTRES ÉLÉMENTS DE LOCALISATION PERTINENTS

Désignation de zonage municipal : _____

Périmètre d'urbanisation : ☐ OUI ☐ NON

Zone agricole désignée provinciale : ☐ OUI ☐ NON

CARACTÉRISTIQUES DE LA PROPRIÉTÉ

Superficie totale de la propriété : _____

Superficie boisée : _____

Largeur de la propriété foncière : _____

Présence d'un chemin public réglementé : ☐ OUI ☐ NON

Présence d'un peuplement d'érablières : ☐ OUI ☐ NON

Présence d'un lac : ☐ OUI ☐ NON

Présence d'un cours d'eau : ☐ OUI ☐ NON

Présence d'un milieu humide : ☐ OUI ☐ NON

PARTIE 3 : TYPE DE TRAVAUX

- ☐ Déboisement intensif dont les superficies des parterres de coupes excèdent quatre (4) hectares d'un seul tenant (à des fins autres qu'agricoles)

(compléter la partie 4 du formulaire)

- ☐ Déboisement intensif à des fins agricoles *(compléter la partie 5 du formulaire)*

PARTIE 4 : DÉBOISEMENT INTENSIF DONT LES SUPERFICIES DES PARTERRES DE COUPES EXCÈDENT QUATRE (4) HECTARES D'UN SEUL TENANT

PIÈCES JUSTIFICATIVES JOINTES À LA DEMANDE

- ☐ Plan d'aménagement forestier préparé et signé par un ingénieur forestier
- ☐ Prescription sylvicole confectionnée et signée par un ingénieur forestier

OBLIGATIONS DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION DONT LES SUPERFICIES DES PARTERRES DE COUPES EXCÈDENT QUATRE (4) HECTARES D'UN SEUL TENANT

Je, soussigné(e), m'engage à soumettre à l'inspecteur municipal, suite à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour effectuer un déboisement intensif à d'autres fins qu'agricoles et selon les délais prescrits :

- ☐ Un **rapport** confectionné et signé par un ingénieur forestier **au plus tard trente (30) jours après la fin des travaux de déboisement** comprenant les informations suivantes :
 - ☐ Une **attestation** indiquant la superficie réelle des travaux de déboisement effectués
 - ☐ Un **constat** confirmant qu'il existe une régénération préétablie suffisante après la coupe
 - ☐ Un **engagement écrit et signé par le propriétaire à regarnir dans un délai de deux (2) ans**, tout parterre de coupe en essences commerciales dont la densité ne correspondra pas à celle d'une régénération préétablie suffisante. Le reboisement doit combler le déficit en nombre de tiges

d'essences commerciales par hectare afin d'atteindre la densité d'une régénération préétablie suffisante.

Suite au délai de deux ans pour regarnir le parterre de coupe afin d'établir une régénération préétablie suffisante, une vérification de la régénération devra être effectuée par la municipalité afin de s'assurer du respect des conditions du certificat d'autorisation par le propriétaire, à défaut de quoi, le propriétaire est passible de sanctions.

Signature du propriétaire

Date

PARTIE 5 : DÉBOISEMENT INTENSIF À DES FINS AGRICOLES

PIÈCES JUSTIFICATIVES JOINTES À LA DEMANDE

- ☐ Évaluation agronomique préparée et signée par un agronome
- ☐ Conformité au PAEF (plan agroenvironnemental de fertilisation)
- ☐ Certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- ☐ Plan ou photographie aérienne, à l'échelle minimale 1 : 5 000, comprenant les informations prévues à l'article 6.12 du *Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction N° 040-91* de la municipalité de Saint-Patrice.

OBLIGATIONS DU TITULAIRE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DÉBOISEMENT INTENSIF À DES FINS AGRICOLES

Je, soussigné(e), m'engage à soumettre à l'inspecteur municipal, suite à l'obtention d'un certificat d'autorisation pour effectuer un déboisement intensif à des fins agricoles et selon le délai prescrit :

- ☐ Un **rapport** confectionné et signé par un agronome confirmant la superficie réelle des travaux de déboisement effectués **au plus tard trente (30) jours après la fin des travaux de déboisement**.
- ☐ Un **engagement écrit et signé** par lequel je m'engage à **essoucher la totalité des superficies déboisées** à l'intérieur d'un délai de **trois (3) ans**.

Suite au délai de trois ans pour essoucher la totalité des superficies déboisées, une vérification devra être effectuée par la municipalité afin de s'assurer du respect des conditions du certificat d'autorisation par le propriétaire, à défaut de quoi, le propriétaire est passible de sanctions.

Signature du propriétaire

Date

PARTIE 6 : ENGAGEMENT ET SIGNATURE

Je certifie que les renseignements fournis sont exacts et complets. Je m'engage à aviser l'inspecteur municipal de tout changement qui pourrait être apporté au projet présenté et à me conformer aux exigences du *Règlement de zonage N° 040-91* de la municipalité de Saint-Patrice relativement aux exigences en matière de déboisement en forêt privée. Je suis également informé(e) que le présent certificat d'autorisation n'enlève pas mon obligation de me conformer aux autres lois et règlements applicables en l'espèce.

Signature du propriétaire
ou du représentant autorisé

Date

Espace réservé à la municipalité

Date de réception de la demande : _____

Tarif du certificat d'autorisation : _____ ☐ Payé

Le certificat d'autorisation est : ☐ **APPROUVÉ** ☐ **REFUSÉ**

Travaux **autorisés** en vertu du ou des articles suivants :

96